

ENSEIGNANTE, ENSEIGNANT AU PRIMAIRE REPLACEMENT

(Janvier 2019 à juin 2020 – 18 mois)

6^e année

L'Académie internationale Charles-Lemoyne offre plusieurs atouts pédagogiques qui enrichissent la vie des enfants: l'enseignement bilingue de la maternelle à la 6^e année, une heure supplémentaire d'école par jour, l'activité physique à tous les jours, l'enseignement de l'espagnol dès la 1^{re} année. Équipée de salles de classe technologiques avec une pédagogie innovatrice, cette petite école tient à offrir aux enfants et à leurs parents un service personnalisé de grande qualité.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la direction du primaire, la personne donne un enseignement bilingue - français et anglais – du Programme de formation de l'école québécoise, à titre de titulaire de 6^e année. Elle met en œuvre les composantes du Programme primaire du Baccalauréat International (IB) tout en intégrant les technologies en classe.

EXIGENCES DU POSTE

- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
 - Formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire ou d'une formation en enseignement du français langue seconde ou de l'anglais langue seconde;
 - Connaissance de l'Internet et des outils informatiques (iPad, TNI, Windows et suite Microsoft Office);
 - Excellente maîtrise de la langue française et de la langue anglaise parlée et écrite – bilinguisme;
- Les candidats retenus devront passer des tests linguistiques.**
- Connaissance du Programme primaire de l'IB sera considérée comme un atout;
 - Expérience pertinente sera considérée comme un atout.

CONDITIONS ET RÉMUNÉRATION

Selon sa politique en vigueur, le Collège Charles-Lemoyne offre des conditions des plus avantageuses dans le secteur de l'éducation :

- Échelles salariales identiques au secteur public (à l'exception que les enseignants qualifiés débutent à l'échelon 5);
- Deux semaines de relâche par année;
- Régime d'assurances-collectives avantageux;
- Régime de retraite du secteur public (RREGOP - Retraite Québec);
- Frais de scolarité du Collège assumés pour les enfants des employés;
- Obtention de la permanence après le deuxième renouvellement de contrat;
- Etc.

ENTRÉE EN FONCTION

Janvier 2019

Le Collège souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi.

Les personnes intéressées à relever ce défi doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec une lettre expliquant leur intérêt pour le poste:

rh@ccllemoyne.edu

Concours ENS01-2019

Nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.